



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022, n° 88/2022, n°9/2023 et 36/2023 (point 10 : signer des conventions relatives à des partenariats avec les territoires limitrophes).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de services culturels avec chaque artiste dans le cadre Des Sentiers des Arts 2024 pour un montant TTC de 3 500 € par œuvre.

Les artistes sélectionnés sont les suivants :

1. Alain Mila
2. Carine Picotin et Estelle Brisset
3. Virginie Transon
4. SABePAT

Fait à Jonzac,

Le 03 MAI 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex